



Sans nouvelles de mes enfants, rentrée scolaire

Par Gab1

Bonjour,

Suite à une séparation, la mère de mes enfants a quitté le logement familiale avec mes enfants.

En 2 semaines je les ai vu une fois environ 1 heure où ils logent actuellement, chez leur mamie, une fois en visio environ 30mn, et une journée entière un dimanche, c'était dimanche dernier.

Depuis je suis sans nouvelles des enfants, depuis son départ elle ne m'informe de rien concernant la rentrée scolaire, sont-ils toujours scolarisés à l'école initialement prévue, l'un de mes fils va prendre une année supplémentaire dans quelques jours, je ne sais même pas si je vais lui souhaite son anniversaire.

Le dernier contact est que je verrais les enfants en visio la semaine prochaine sans plus de précisions, c'est le dernier contact avec elle, c'était mercredi, nous sommes samedi.

Je suis évidemment inquiet, surtout inquiet pour la rentrée actuellement, dois-je y aller, j'en suis à avoir peur qu'ils n'y seront pas, qu'elle va m'empêcher de les voir, j'imagine pleins de scénarios.

J'ai essayé de contacter des avocats famille, mais les rdv ne sont que lundi.

Je sais que j'ai le droit de les voir, mais j'ai aussi très peur de la réaction de la maman, je ne sais pas quoi faire pour la rentrée.

Cordialement.

Par Henriri

Hello !

Si la situation est aussi problématique et difficile je vous conseille de consulter un avocat, il existe certainement des permanences gratuites (1) dans votre ville, pour envisager une médiation familiale (2) puis une saisine du Juge des Affaires Familiales (3) si besoin.

Lectures pour vous :

(1) :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706
[/url]

(2) :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34355]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34355
[/url]

(3) :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764
4[/url]

A+

Par DIU1973

Bonjour

Effectivement, il serait bon de saisir le JAF, vous pouvez utiliser la procédure d'urgence.

[url=https://www.cidj.com/vie-quotidienne/justice/saisir-le-jaf-juge-aux-affaires-familiales-en-urgence#:~:text=Si%20vous

%20%C3%AAtes%20victime%20de,en%20la%20forme%20des%20r%C3%A9f%C3%A9r%C3%A9s.]https://www.cidj.com/saisir-le-jaf-juge-aux-affaires-familiales-en-urgence.[/url]

Par Gab1

Merci pour ces réponses, pour les avocats ils sont tous injoignables aujourd'hui, je le ferai dès lundi. Je m'y prends sûrement trop tard pour la rentrée, je pensais encore avoir des nouvelles au moins concernant la rentrée des enfants. La médiation j'ai pris rdv dès que le contact était en train de se rompre, j'ai rdv la semaine prochaine. Pour la demande au JAF, je pensais justement attendre la médiation. Pour la rentrée scolaire je reste dans le doute et l'inquiétude, sans nouvelles dois-je m'y rendre quand-même, j'y tiens beaucoup, je n'ai jamais raté une seule rentrée scolaire, a-t-elle par exemple le droit de m'empêcher d'y assister ?

Par Isadore

Bonjour,

a-t-elle par exemple le droit de m'empêcher d'y assister ?
Juridiquement vous avez les mêmes droits... elle ne peut pas plus vous empêcher d'assister à la rentrée scolaire que d'aller récupérer vos enfants à l'école ou autre.

Si elle pouvait vous empêcher d'assister à la rentrée, vous pourriez lui rendre la pareille et vos enfants devraient aller à l'école seuls. Vous voyez l'absurdité de la chose.

Évitez les esclandres qui pourraient nuire aux enfants, mais n'hésitez pas à exercer vos droits.

Pour la demande au JAF, je pensais justement attendre la médiation.
Faites-le maintenant quitte à vous désister. Ca peut prendre plusieurs mois, pendant lesquels vous risquez d'avoir du mal à voir vos enfants.

Par Gab1

Merci encore pour ces réponses, je vais me rendre à cette rentrée pour les enfants, et je vais de suite faire cette demande urgente au JAF.

Bonne journée et bon week-end